

LES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION

QU'EST-CE QU'UN SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION ?

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) sont des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au niveau départemental. Actuellement il y a 103 SPIP couvrant l'ensemble des départements. Ils assurent l'accompagnement socio-éducatif et le suivi des obligations de l'ensemble des personnes placées sous main de justice, qu'elles soient en milieu ouvert ou en milieu fermé. Le service pénitentiaire d'insertion et de probation est dirigé par un directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Il est constitué majoritairement de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), mais aussi de personnels de surveillance, de psychologues, d'assistants de service social et de personnels administratifs.

Les services d'insertion et de probation ont pour mission de concourir à la prévention de la commission de nouvelles infractions en favorisant l'insertion ou la réinsertion sociale des personnes placées sous main de justice.

LE RÔLE DES CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION

En milieu fermé, les CPIP accompagnent les personnes détenues :

- ils apportent l'aide utile au maintien des liens familiaux ; ils portent une attention particulière aux problèmes d'indigence, d'illettrisme, de toxicomanie, etc. ;
- ils proposent des mesures d'aménagement de peine au juge de l'application des peines ;
- ils aident à la préparation à la sortie de prison.

En milieu ouvert :

- les CPIP accompagnent les personnes condamnées en apportant à l'autorité judiciaire tous les éléments d'évaluation utiles à la préparation et à la mise en œuvre des condamnations
- ils coordonnent la mise en œuvre des mesures ;
- ils mettent en œuvre toute intervention visant l'accès des personnes placées sous main de justice aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle dans un objectif de prévention de la commission de nouvelles infractions ;
- ils s'assurent du respect des obligations imposées aux personnes condamnées à des peines restrictives ou privatives de liberté (semi-liberté, travail d'intérêt général, libération conditionnelle, placement sous surveillance électronique, etc.)

LES SPIP, MAILLON INDISPENSABLE DE LA CHAÎNE PÉNALE

Depuis la création des SPIP en 1999, les lois pénales se sont multipliées et les missions des CPIP se sont profondément transformées : ils doivent tout à la fois être travailleur social, juriste, criminologue et désormais prévenir la radicalisation, ce qui n'est pas sans questionner leur identité professionnelle.

L'intérêt de l'accompagnement socio-éducatif proposé par les CPIP est qu'il soit personnalisé et qu'il ne se limite pas à un simple contrôle des obligations et des interdictions. Au contraire, les mesures de surveillances (telles que la surveillance électronique) peuvent s'avérer contreproductives si elles sont généralisées, non individualisées et mal appliquées.

Pour lutter efficacement contre la récidive, il est nécessaire de travailler à une prise en charge au plus près des besoins, difficultés et problématiques des personnes sous main de justice (par exemple pour les personnes sujettes à des addictions, les marginaux, les personnes en rupture familiale, les personnes ayant des pathologies psychiatriques, etc.) et à leur réinsertion.

LA QUESTION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les 3 000 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation sont les seuls professionnels à prendre en charge l'ensemble des 250 000 personnes sous main de justice : environ 77 000 personnes en milieu fermé et 173 000 personnes en milieu ouvert, ce qui fait un ratio de 80 personnes en moyenne par CPIP. Mais ce ratio demeure théorique et fluctue en fonction des services. En réalité, l'immense majorité des CPIP prend en charge entre 100 et 120 personnes sous main de justice. Pourtant, les recommandations du Conseil de l'Europe comme celles de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) indiquent que les CPIP devraient suivre au maximum entre 40 et 50 personnes – ce qui correspond également à une promesse de campagne du président Macron.

En 2018, les budgets de fonctionnement de ces services ont été sensiblement réduits (-9,8%), amputant tout particulièrement les moyens dédiés à la prise en charge en milieu ouvert, dans le cadre d'alternatives à l'emprisonnement ou d'aménagements de peine. Le manque de moyens humains et financier se traduit essentiellement par des charges et des conditions de travail dégradées, un épuisement des professionnels et des budgets alloués pour réaliser leurs missions en baisse constante.

POURQUOI VISITER UN SPIP ?

Les SPIP sont indispensables pour mener une politique pénale portant comme objectifs prioritaires la réinsertion sociale et la prévention de commission de nouvelles infractions. Il s'agit de services dans lesquels les professionnels sont particulièrement sollicités, investis et en proximité immédiate avec les personnes prises en charge.

Ancrés dans le tissu local et dans un réseau partenarial riche et varié, les SPIP gagnent à être davantage connus et reconnus par la société civile ainsi que par les pouvoirs publics.

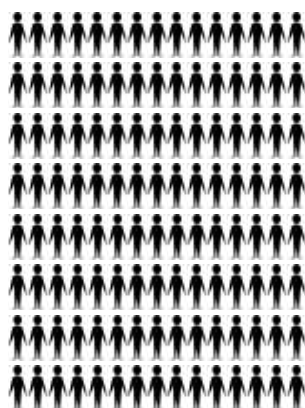
LES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET RÉINSERTION DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

QUELQUES CHIFFRES

-10%

BAISSE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES
PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION EN 2018



AUJOURD'HUI, EN PRATIQUE,
UN CONSEILLER PÉNITENTIAIRE D'INSERTION
ET DE PROBATION SUIT SOUVENT

120 PERSONNES

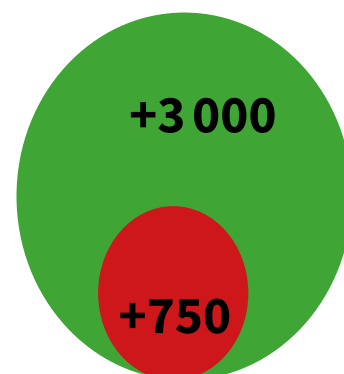


SELON LE CONSEIL DE L'EUROPE*
POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉUSSI
IL NE DEVRAIT PAS SUIVRE PLUS DE

40 PERSONNES

*ce qui correspond également à un engagement de campagne d'Emmanuel Macron

➔ Pour atteindre
cet objectif,
il faudrait créer
3 000 postes
de conseillers
pénitentiaires
d'insertion et de
probation.



« **150** emplois seront créés dès l'année prochaine
et environ **600** dans les cinq ans. »

Nicole Belloubet, audition devant le Sénat, 27 novembre 2017